

# Vaccin contre la varicelle

**Dans les 60 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.**

## La varicelle est une maladie évitable par la vaccination.

La **varicelle** se propage facilement dans l'air, d'une personne à l'autre, par la toux et les éternuements ou lorsqu'on entre en contact direct avec le fluide contenu dans les cloques de varicelle.

- La plupart des enfants en Saskatchewan ne développent plus la maladie en raison du succès du programme d'immunisation à la varicelle dans l'enfance.

## Quels sont les symptômes de la varicelle?

La varicelle se déclare par une forte fièvre suivie d'une éruption cutanée prurigineuse qui se propage généralement du cuir chevelu vers le torse. L'éruption cutanée commence par des taches rouges qui se transforment en cloques remplies de fluide. Une croûte se forme ensuite sur ces cloques. L'éruption dure environ 3 ou 4 jours, mais d'autres éruptions apportant de nouvelles cloques peuvent se produire tous les 2 ou 3 jours pendant la durée de la maladie. Les enfants peuvent avoir 350 cloques rouges et prurigineuses ou plus. La maladie est plus grave chez les adolescents, les adultes et les personnes ayant un système immunitaire affaibli.

## Quelles sont les complications liées à la varicelle?

Les complications peuvent comprendre une pneumonie, une infection bactérienne de la peau, des tissus mous et des os, une fasciite nécrosante (maladie « mangeuse de chair »), un accident vasculaire cérébral ou une encéphalite (inflammation du cerveau pouvant causer convulsions, surdité ou lésions cérébrales). La varicelle chez les adolescents, les adultes et les personnes ayant un système immunitaire affaibli est beaucoup plus grave. Environ un adulte sur 5000, et 7 bébés sur 100 000 peuvent en mourir. Si une femme enceinte est atteinte de varicelle, le nouveau-né peut en être affecté par un faible poids de naissance, des anomalies oculaires, des lésions cutanées cicatricielles, une anomalie des membres, un développement anormal du cerveau, ou même en mourir si la mère est atteinte de varicelle à la naissance du bébé. Le virus peut réapparaître plus tard dans la vie et causer de douloureuses éruptions cutanées appelées zona. Les personnes qui n'ont jamais contracté la varicelle peuvent être infectées si elles sont exposées à quelqu'un atteint de zona.

## Comment prévenir la varicelle?

- Faites-vous vacciner. Quand vous ou votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. se laver les mains).

## Qui peut se faire vacciner gratuitement?

- Les élèves de 6<sup>e</sup> année nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 qui, depuis l'âge de 1 an, n'ont reçu qu'une dose.
- Les enfants âgés de 12 à 18 mois (généralement combiné avec le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole).

- Les personnes non immunisées nées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 (consulter la Santé publique pour de renseignements).
- Les employés en soins de santé des autorités régionales de santé et les étudiants en soins de santé de niveau postsecondaire, qui sont non immunisés.
- Les femmes non immunisées en âge de procréer, avant ou après avoir eu un enfant.
- Certains adultes et enfants non immunisés qui ont un système immunitaire faible en raison d'une maladie ou d'un traitement médical sont beaucoup plus susceptibles de développer des complications liées à la varicelle. Consultez votre spécialiste de la santé afin d'obtenir des renseignements détaillés et savoir si vous pouvez recevoir ce vaccin.
- **REMARQUE : Le souvenir d'avoir eu la varicelle ne constitue pas une preuve d'immunisation pour les personnes nées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. À moins d'avoir une preuve documentée d'immunité à partir d'un test sanguin à présenter à la Santé publique, le vaccin est recommandé.** Il n'y a aucun risque d'immuniser une personne qui pourrait déjà l'être, mais qui ne le sait pas.

## Qui ne devrait pas être vacciné?

- **Une maladie bénigne, accompagnée ou non de fièvre, ne justifie pas d'éviter la vaccination.**
- Toute personne souffrant d'une maladie grave, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter à plus tard la vaccination.
- Toute personne ayant eu une réaction allergique constituant un danger de mort à la suite de l'injection d'une dose antérieure du vaccin contre la varicelle ou toute composante de ce vaccin.
- Les enfants de un an et moins.
- Les femmes enceintes ou qui prévoient être enceintes dans le mois suivant la vaccination.
- Ceux qui ont un système immunitaire faible en raison d'une maladie ou d'un traitement médical à moins d'avoir la permission d'un médecin.
- Toute personne affectée par une tuberculose active et non soignée.
- Les personnes qui ont reçu une transfusion de sang ou de produits sanguins dans les 11 derniers mois.
- Les personnes qui ont récemment pris des médicaments antiviraux.

## Autres facteurs dont il faut tenir compte :

- Si un autre vaccin vivant doit être administré, son inoculation peut se faire en même temps, sinon vous devrez attendre de quatre à six semaines avant qu'une autre vaccination puisse être effectuée.
- Si vous devez faire un test cutané à la tuberculine, ce dernier doit se faire le même jour que la vaccination ou vous devrez attendre 4 à 6 semaines après la vaccination pour effectuer ce test.
- Ne laissez pas votre enfant participer aux « fêtes de varicelle ».

## Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin?

- **Les vaccins sont des produits très efficaces et sûrs. Il est bien plus dangereux d'être atteint de cette maladie que de se faire vacciner.**
- Des douleurs, rougeurs ou enflure passagères au point d'injection.
- Une fièvre élevée pouvant durer 1 à 2 jours peut apparaître de 7 à 10 jours après la vaccination.
- Une éruption cutanée semblable à la varicelle (cloques) dans les 3 semaines (rarement jusqu'à 6) après la vaccination. Les personnes qui présentent cette éruption cutanée ne sont que très rarement contagieuses. Pour éviter toute transmission du virus, ces personnes devraient couvrir les lésions (cloques) jusqu'à ce qu'elles sèchent et forment une croûte. **Le risque de transmettre le virus de la varicelle est beaucoup plus élevé si la personne est infectée par la varicelle de type sauvage; ce virus peut présenter un danger pour les personnes suivantes :**
  - les personnes dont le système immunitaire est affaibli et qui ne peuvent pas recevoir ce vaccin;
  - les nouveau-nés dont la mère n'est pas en mesure d'affirmer avoir précédemment contracté la varicelle et n'ayant aucun test effectué en laboratoire prouvant qu'elle a déjà eu cette maladie;
  - les femmes enceintes qui n'ont jamais eu la varicelle (certaines y sont immunisées parce qu'elles ont été exposées à la varicelle, mais n'ont jamais développé de symptômes).

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination en raison de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 911 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

## À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou à votre médecin.
- Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :**
- vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant au vaccin.
  - vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé à cause d'un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

## Que contient le vaccin?

**VARIVAX® III** se compose de la souche Oka/Merck du virus de la varicelle (vivant, atténué), de saccharose, de gélatine hydrolysée, d'urée, de chlorure de sodium, de glutamate monosodique, de phosphate dibasique de sodium, de phosphate monobasique de potassium, de chlorure de potassium, d'eau, de composants résiduels de cellules MCR-5, y compris de l'ADN et des protéines ainsi qu'une quantité infime de néomycine et de sérum de fœtus de veau du milieu de culture MCR-5. Le vaccin contient ni thimérosal ni latex.

**VARILRIX®** se compose de la souche Oka/Merck du virus varicelle-zona (vivant, atténué), d'acides aminés, de lactose, de mannitol, de sorbitol, d'eau, et présente des traces de sulfate de néomycine. Le vaccin contient ni thimérosal ni latex.

## Consentement d'un mineur mature

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés par le personnel de la santé publique dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez de l'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé « Protection de la confidentialité de votre dossier d'immunisation ».

Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.

Référence : Monographie de produit (VARILRIX®, 2014; VARIVAX® III, 2016).